

LA CED MISE EN ECHEC

Rappels

• Au début de 1952, on peut prévoir que le projet de traité visant à créer une Communauté européenne de défense sera achevé au printemps. Le Gouvernement décide donc de consulter l'Assemblée nationale (élue le 17 juin 1951) pour savoir si elle approuve la politique européenne qui a inspiré ce projet (Edgar Faure, président du Conseil, a été investi le 17 janvier 1952 ; Robert Schuman est ministre des Affaires étrangères, assisté de Maurice Schumann, secrétaire d'Etat ; Georges Bidault est vice-président du Conseil, ministre de la Défense nationale). La SFIO n'est pas représentée au Gouvernement, mais son groupe parlementaire a voté l'investiture.

• Le scrutin a lieu le 19 février 1952 : l'Assemblée approuve le projet de traité instituant la CED par 327 voix contre 287. Cette majorité est celle de la Troisième Force (entre RPF et PC) mais Guy Mollet n'a évité l'éclatement du Groupe SFIO (il a compté 34 voix pour et 32 contre au sein du groupe à sa réunion du 16 février) qu'en faisant prévoir le refus d'inclure l'Allemagne dans l'OTAN ...

• Le traité de CED est signé à Paris le 27 mai 1952, sous la responsabilité d'un nouveau gouvernement, dirigé par l'Indépendant Antoine Pinay (qui a été investi, sans obtenir les voix socialistes, le 6 mars 1952). La majorité gouvernementale n'est plus la même ; elle compte davantage d'adversaires de la CED, notamment des RPF. Et la division au sein de la SFIO s'accroît. Le renouvellement du succès parlementaire obtenu le 19 février n'est donc pas assuré.

Le 26 mai (la veille du 27), Robert Schuman a signé les Accords de Bonn (intervenues entre les trois puissances occidentales occupantes), qui établissent la « pleine autorité » de l'Allemagne occidentale et lui permettent ainsi d'être partenaire de la CED, à côté de la France, de l'Italie et du Benelux.

• La CED prévoit l'organisation :

1° d'une armée européenne commune aux Six (et ouverte aux autres), dotée de contingents nationaux (des « groupements » de 12 à 13.000 hommes) ; d'un Haut-Commissariat, équivalent d'un ministère, contrôlé par une assemblée politique élue ; d'un budget militaire concernant la défense européenne ;

2° d'un pouvoir politique supra-national responsable devant une assemblée élue.

Ce problème d'un pouvoir politique européen a été débattu à Strasbourg, en novembre 1951, à l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe. A la demande de François de Menthon et de Pierre-Henri Teitgen (qui sont membres de cette assemblée), un amendement aux « statuts de l'Europe », voté par 37 voix contre 34, a posé le principe de la création de ce pouvoir exécutif.

Il sera de nouveau examiné à la Conférence des Six tenue à Rome en février 1953. A cette occasion, Georges Bidault, qui aura succédé à Robert Schuman au Quai d'Orsay depuis la formation du Gouvernement René Mayer le 8 janvier, dira à ses collègues qu'il ne se sent pas lié par les décisions qu'ont pu prendre certains délégués français.

• Successivement, les gouvernements Pinay, Mayer et Laniel recherchent une entente avec les socialistes avant de soumettre au Parlement le projet de ratification du traité de Paris. Ils échouent et la France se trouve, en 1954, dans la situation qui était prévisible : les Etats-Unis vont équiper une armée nationale allemande si l'attente se prolonge.

Le contexte du traité est pourtant amélioré au printemps 1954 grâce à l'activité diplomatique française.

Ainsi, à l'initiative d'Anthony Eden, secrétaire d'Etat au Foreign Office, les délégués des Six sont amenés à signer à Paris, le 13 avril, avec le représentant britannique, une **Convention de coopération entre la Grande-Bretagne et la future CED**, complétée par une déclaration commune lue à la Chambre des Communes.

La Convention prévoit notamment qu'un représentant britannique de rang ministériel assistera aux réunions du Conseil des ministres de la CED, lorsque celui-ci sera amené à discuter des questions d'intérêt commun, ; et un représentant permanent au Commissariat de la CED.

Dans la Déclaration commune, il est dit que le « Royaume-Uni maintiendra sur le continent européen, y compris l'Allemagne, sa contribution suivant une proportion équitable, à la défense commune de la zone Atlantique Nord » et qu'en vue « de promouvoir l'intégration des forces armées placées sous le commandement du commandant suprême en Europe il accepte l'inclusion, si ce commandant le demande, de formations armées britanniques aériennes ou terrestres dans des formations européennes et vice-versa ».

Trois jours plus tard, le 16 avril, le Président Eisenhower adresse aux chefs de gouvernement des six pays signataires de la CED un message où, en accord avec leurs deux grands partis, les **Etats-Unis accordent leur garantie à cette nouvelle organisation de la défense européenne :**

- maintien des troupes américaines en Europe ;
- consultations sur les questions d'intérêt commun, y compris le niveau des forces respectives ;
- intégration la plus étroite possible entre les forces américaines et celles de la CED ;
- les Etats-Unis considéreront toute action, d'où qu'elle vienne, qui mettrait en péril l'intégrité ou l'unité de la CED comme une menace contre leur propre sécurité.

Dans ce message, Eisenhower exprime aussi l'espoir d'une ratification prochaine du traité de CED ...Le 16 juin, deux mois plus tard, il renouvellera cet espoir dans un message adressé à René Coty, président de la République, à qui l'ambassadeur américain à Paris, M. Dillon, ne le remettra que le 18. Le 17, l'Assemblée Nationale a accordé l'investiture à Mendès France ...

• Le nouveau président du conseil ne se prononce ni pour ni contre le traité de CED ; il accepte seulement d'en soumettre la ratification au Parlement, après l'issue de la Conférence de Genève (qui s'est ouverte le 26 avril) sur l'Indochine. Les membres de son gouvernement sont en majorité favorables au traité mais les députés qui ont voté son investiture lui sont en majorité hostiles. Il entreprend de rechercher ce qu'il appelle un compromis.

Ainsi, le 11 août 1954, il fait adopter par un Conseil de cabinet un « Protocole d'application du traité instituant la CED ». Estimant que ce texte reste trop favorable au projet, trois ministres républicains sociaux (gaullistes) démissionnent le lendemain (le général Koenig, Défense nationale et Forces armées ; Jacques Chaban-Delmas, Travaux publics, Transports et Tourisme ; Maurice Lemaire, Logement et Reconstruction).

En fait, ce projet (voir « L'année Politique - 1954 », pages 420 et 421) traduit principalement :

1° la volonté de retarder l'application du traité : pendant une période de huit ans, toute décision du Commissariat considérée par un membre du Conseil des ministres comme affectant les intérêts vitaux de son pays sera suspendue sur sa demande ...

2° le souci d'éviter toute avancée sur la voie d'une fédération européenne : la procédure prévue à l'article 38 du traité et visant à instituer une fédération ou une confédération européenne ne serait plus applicable.

Le texte est examiné par les Six du 19 au 22 août 1954 (la France y est représentée par Mendès-France, Bourges-Maunoury, Guérin de Beaumont, Edgar Faure). C'est l'échec. Mendès-France reçoit une visite du chancelier Adenauer, qui vient lui exposer les risques d'une résurrection du militarisme allemand et lui affirme qu'il n'existe pas de solution de rechange à la CED, alors que son interlocuteur soutient qu'il existe plusieurs autres solutions, parmi lesquelles une autre forme de contribution allemande à la défense atlantique. Le chef du gouvernement français rend ensuite visite, le 23 août, à Churchill, qui le reçoit à sa résidence d'été de Chartwell... et qui lui fait part de son inquiétude : le retard qui a été pris dans l'organisation de la défense européenne peut avoir de graves conséquences pour Adenauer et il faut mettre fin à la confusion qui règne au sujet de la CED.

• Molotov ayant une grande influence sur Ho Chi Minh, Mendès-France a-t-il profité à Genève de la possibilité d'un arrangement non-dit avec lui : oui à l'arrêt immédiat des hostilités en Indochine, non à la ratification du traité de la CED en l'état ?

Dans le monde politique, certains le pensent. Et quelques-uns le disent. Chacun à sa façon. « On m'a volé ma paix ! », dira Bidault après la signature des Accords de Genève.

Mais cette idée a circulé dès le début de l'année, à l'occasion de la Conférence de Berlin, qui a préparé la Conférence de Genève et qui a duré du 25 janvier au 18 février (elle a réuni les Quatre Grands-Dulles, Bidault, Eden, Molotov – et Bidault y a été le principal porte-parole des Occidentaux). Quand la Commission des Affaires étrangères se réunit le 24 février au Palais-Bourbon pour en discuter le bilan, Bidault (qui est ministre des Affaires étrangères du Gouvernement Laniel), lance quelques formules bien à lui : « Je n'ai pas mis la CED dans le trou pour obtenir un sourire de M. Molotov » et « On n'échange pas Adenauer contre Ho Chi Minh ». Boutades qui lui valent cette réplique de Philippe Barrès (fils de l'écrivain), député républicain social (ex-RPF) de la Meurthe-et-Moselle, hostile à la CED : « Vous avez tort de compartimenter les problèmes. Vous vous privez ainsi du moyen d'utiliser la Conférence de Genève, puisque vous n'y parlerez pas de l'Europe et que vous ne pourrez obtenir la paix en Indochine qu'en échange de l'abandon de la CED ».

Note sur cette phrase curieuse prononcée le 24 février : Philippe Barrès sera de ceux qui, le 17 juin, voteront l'investiture de Mendès-France ... Peut-on la rapprocher de ces propos prêtés à Mendès-France au soir du 27 août, après le vote de l'Assemblée approuvant son voyage et sa déclaration à Tunis : "Je suis l'homme d'une chose après l'autre : maintenant le plat du jour, c'est la CED " ?

• **Quoi qu'il en soit**, à l'approche du scrutin, entre le 26 et le 30 août, quelques grandes voix, bigarrées, sonnent l'hallali :

- De Gaulle, dans un communiqué, rappelle "son hostilité irréductible à l'abandon intégral".
- Vincent Auriol (président de la République au moment de la signature du traité) affirme dans "France-Soir" : "La CED n'est pas l'Europe".
- Herriot (qui ne marche plus qu'à grand-peine) annonce qu'il va participer au débat.
- Le Comte de Paris déclare : "On n'engage pas la France pour 50 ans".
- Jules Moch, rapporteur du projet de ratification (et dont le rapport conclut au rejet) est rappelé à l'ordre par le Comité directeur de la SFIO, qui publie cet avis : "M. Jules Moch ne saurait plus engager la responsabilité du parti". Le député socialiste réplique : "Je ne saurais pas désertir le combat au moment où il s'engage."